

Suivi de formation « L'âne dans un travail de lien social »

Entre juin 2022 et octobre 2023, **24 personnes** ont participé à la formation « l'âne dans un travail de lien social ».

11 participants entre juin 2022 et octobre 2022.

13 participants entre mars et octobre 2023.

Comme indiqué dans le mode de fonctionnement de la formation, un questionnaire a été envoyé par mail à tous les participants, afin de suivre l'évolution de leurs projets.

Pour le groupe de l'année 2022, un premier questionnaire a été envoyé 6 mois après la formation. **3 personnes** ont répondu.

En septembre 2024, afin d'approfondir le suivi, un second questionnaire a été envoyé aux participants de l'année de 2022 et **7 personnes** ont répondu.

Pour le groupe de 2023, le questionnaire de suivi a été envoyé 6 mois après la formation. **5 personnes** y ont répondu.

Ce questionnaire permet aux membres de l'équipe pédagogique de la formation :

- D'identifier les compétences acquises à la suite de la formation
- D'identifier des points de vigilance dont l'équipe fera retour aux participants
- D'ajuster ses contenus pédagogiques en fonction des réponses

Résultats et analyse du suivi de formation

1. LES ACTIONS REALISEES VERS LES ANES, A LA SUITE DE LA FORMATION

1.1 Concernant la veille sanitaire des ânes, les soins qui leurs sont apportés, la venue de professionnels de soins ou l'aménagement de leurs hébergements :

GROUPE FORMATION DE 2022 :

Pour rappel, 6 mois après la formation, **3 participants** ont répondu. Deux ans après, ils sont **7** à avoir répondu.

- **17 %** des participants ont acquis de nouvelles compétences et intégrés de nouvelles techniques 6 mois après la formation. Ils sont **39 %** 2 ans après la formation.
- **33 %** des participants ne sont pas concernés par ces questions - ils ne sont ni propriétaires, ni détenteurs d'ânes, ni en charge de s'en occuper. 2 ans après la formation, **ils sont tous concernés**.
- **50 %** des participants avaient déjà réalisé ces actions vers leurs ânes avant la formation. Et **28%** 2 ans après la formation
- **Tous les participants** ont intégré de nouvelles modifications, et **25 %** 2 ans après la formation.
- **En septembre 2024, 8% des participants effectuent actuellement des modifications.**

Commentaires de certains participants sur les actions engagées vers leurs ânes deux ans après :

- Aménagement type paddock paradise et rotation des pâtures. Distribution du foin en filets de petites mailles. Mise en place de piste avec des sols en différentes matières (cailloux, tuiles concassées, divers obstacles...) stabilisation des zones de nourrissage et de passage. Accès à une petite forêt.
- Grande tente type marabout
- Un nouvel abri sur la pâture d'hiver - un accès au foin régulé par un filet et un paddock fermé.

GROUPE FORMATION DE 2023 :

- **50 %** des participants ont acquis de nouvelles compétences et intégrés de nouvelles techniques 6 mois après la formation.
- **5 %** des participants ne sont pas concernés par ces questions - ils ne sont ni propriétaires, ni détenteurs d'ânes, ni en charge de s'en occuper.
- **45 %** des participants avaient déjà réalisé ces actions vers leurs ânes avant la formation
- **Tous les participants** ont acquis des connaissances nouvelles.

Suivi de formation « L'âne dans un travail de lien social »

Commentaires de certains participants sur les actions engagées vers leurs ânes :

- Rotation prés.
- En fait, j'avais tout à mettre en place et cette formation m'a beaucoup inspirée. Il y a un abri dans chaque champ et un champ plus petit près du lieu d'accueil où les ânes (à terme) quand tout sera construit, seront positionnés pour être en situation de travail et rencontre. Un abri dur et éclairé a été construit en prolongation près de la maison pour les périodes de tempête ou de maladie.
- Mise en place de couloirs pour qu'elles se déplacent davantage. Réflexion sur l'installation d'un bar à sel.

1.2 Concernant les déclarations légales relatives aux détenteurs et propriétaires d'équidés :

GROUPE FORMATION DE 2022 :

- **33,3 %** des participants ont ou sont actuellement dans les démarches de réaliser leur déclaration. Ils sont **57,2 %** 2 ans après la formation.
- **33,3 %** des participants ne sont pas concernés par ces déclarations - ils ne sont ni propriétaires, ni détenteurs d'ânes. **Tous les participants sont concernés deux ans après la formation.**
- **33,3 %** des participants avaient déjà réalisé leurs déclarations avant la formation, et **14,3 %** le notifient 2 ans après.
- 2 ans après la formation, **26 %** des participants n'ont pas réalisé les démarches.

GROUPE FORMATION DE 2023 :

- **60 %** des participants ont ou sont actuellement dans les démarches de réaliser leurs déclarations.
- **40 %** des participants avaient déjà réalisés leurs déclarations.

1.3 Concernant l'obligation d'avoir un référent bien-être :

GROUPE FORMATION DE 2022 :

- **66,7 %** des participants ont inscrit un référent dans leurs documents de suivi et **57,2 %** 2 ans après la formation.
- **17,6%** des participants ne sont pas concernés par cette obligation - ils ne sont ni propriétaires, ni détenteurs d'ânes, **tous sont concernés deux ans après.**
- Deux ans après, **42,9 %** des participants ayant répondu n'ont pas de référent bien-être.

Commentaires de certains participants sur les actions engagées :

- Je réponds "ça ne me concerne pas" à chaque fois car nous n'avons pas encore nos propres ânes. Il est évident que le nécessaire sera fait dès que nous les aurons. Acquisition de Mul'âne est un âne de 1 an, actuellement chez Guillaume et Karine de la Ferme Bigourd'ânes, qui nous est réservé pour travailler spécifiquement en médiation asine.

Commentaires de certains participants sur les actions engagées deux ans après :

- Mes réponses ne sont absolument pas représentatives car, et ce bien malheureusement, nous n'avons toujours aucune solution pour accueillir nos premiers ânes, et j'en suis malade.... Mes réponses seraient bien différentes si on en avait... On espère bientôt !
- Présence quasi quotidienne auprès des ânes donc un regard de chaque jour me permet de voir si un problème s'installe. Pour l'instant une petite dermite au printemps dernier et une petite conjonctivite. Soignées en qq jours. Avis du veto suite à la dermite. RAS
- Utilisation des huiles essentielles et fleurs de Bach, soins énergétiques
- Formation à la communication animale pour répondre au mieux à leurs besoins et pour ajuster ma pratique avec les personnes accueillies.

Suivi de formation « L'âne dans un travail de lien social »

GROUPE FORMATION DE 2023 :

- **60 %** des participants ont inscrit un référent dans leurs documents de suivi.
- **40 %** des participants n'ont pas de référent bien-être.

Commentaires de certains participants sur les actions engagées :

- Je suis encore plus proche d'eux.
- Nous avons 3 ânes, c'est donc moi la référente pour le moment.

Commentaires de l'équipe MÉDI'ÂNE sur les actions réalisées vers les ânes : *Plus de la moitié des personnes ayant des ânes au quotidien ont engagé des actions afin d'apporter de meilleures conditions de vie à leurs ânes et ils se sont conformés au cadre légal concernant l'aspect de détention et de propriété de l'équidé. Cependant, 40% d'entre eux, n'ont pas nommé de référent bien-être, ce qui est une obligation depuis janvier 2022.*

2. LES AMENAGEMENTS DES STRUCTURES ASINES ET DES LIEUX D'ACTIVITES, A LA SUITE DE LA FORMATION

2.1 Concernant l'organisation des espaces dédiés au travail en médiation asine :

GROUPE FORMATION DE 2022 :

- **66,6 %** des participants ont créés ou modifiés des éléments dans leur organisation. Ils sont **85,7 %** 2 ans après la formation.
- **33,3 %** des participants ne sont pas concernés – ils n'ont pas de structure. **Tous sont concernés 2 ans après.**
- Deux ans après, **14,3 %** des participants n'ont pas créé ou modifié l'organisation de leurs espaces

Commentaires de certains participants sur les aménagements des structures asines et des lieux d'activités :

- Adaptation de espaces de travail pour les séances de médiation.
- Adaptation du parcours de maniabilité pour les personnes mal marchantes et en fauteuil.

Commentaires de certains participants sur les aménagements des structures asines et des lieux d'activités deux ans après :

- Aménagement d'une zone de parcours de maniabilité, zone de parking stabilisé, mis en place de plus d'outil visuel (panneau, signalisation, photo...) installation d'un compteur électrique (éclairage du chai de 500m2) et égalisation du sol du chai.
- Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, création d'espaces plus adaptés, création d'un espace ludique.

GROUPE FORMATION DE 2023 :

- **80 %** des participants ont créés ou modifiés des éléments dans leur organisation.
- **20 %** des participants n'ont pas créé ou modifié l'organisation de leurs espaces.

Commentaires de certains participants sur les aménagements des structures asines et des lieux d'activités :

- Création d'un lieu d'accueil. Informel pour le moment, j'ai plusieurs enfants d'amis qui veulent venir passer du temps avec les ânes. Nous disons que nous allons faire du "dressage". Mais c'est surtout à mes yeux du temps passé ensemble. Rond de longe (les ânes n'aiment pas trop !!), barre d'attache pour le pansage, aménagements "d'obstacles" comme nous avons vu dans les structures visitées, et "prés contact".
- En fait c'est compliqué. Notre activité est essentiellement itinérante donc difficile pour l'accueil de personnes en situation d'handicap. Nous verrons plus tard
- En réflexion : Un espace barre d'attache plat au milieu d'une zone clôturée pour permettre du déplacement dans un autre espace tout en restant à l'intérieur d'un parc donc + sécurisant pour certains individus, identifier 1 zone de compétences supplémentaire. Des attaches à différents niveaux pour tous les âges. Élaboré : un espace parcours, beaucoup de poignées pour permettre de visualiser et matérialiser des passages de portes vers un autre espace et rendre + acteur les bénéficiaires. Un espace + contemplatif avec banc et hamac pour

Suivi de formation « L'âne dans un travail de lien social »

finir la séance, prendre le temps de faire le point sur ses ressentis tout en observant les ânes manger dans le pré.

Commentaires de l'équipe MÉDI'ÂNE sur les actions réalisées vers les ânes : *Une grosse majorité des personnes ont engagées une structuration des espaces dédiés aux activités de médiation asine après la formation.*

2.2 Concernant les adaptations à destination des bénéficiaires au sein des structures :

GROUPES FORMATION DE 2022 :

- **66,6 %** des participants ont ou vont créer des adaptations. Ils sont **42,9 %** deux ans après.
- **33,3 %** des participants ne sont pas concernés – ils n'ont pas de structure ou pas d'activité. Et **14,3 %** deux ans après.
- Deux ans après, **42,9 %** des participants n'ont pas créé d'adaptation.

Commentaires de certains participants sur les adaptations réalisées deux ans après :

- Deux zones de rencontres avec les animaux, matériel à disposition, achat de bât...
- Parcours sécurisé. Barre d'attache. Présentoir.
- Météo dans une ronde, ouverture et clôture, porte, schéma avec langage des ânes.

Pour le groupe de 2023 :

- **40 %** des participants ont ou vont créer des adaptations.
- **60 %** des participants n'ont pas créé d'adaptation.

Commentaires de certains participants sur les adaptations réalisées :

- Début d'une piste pour accéder au lieu. Modification des plans de clôture. Débroussaillage d'un pré, rond de longe, barre d'attache. Je travaille pour avoir un statut agricole, car mon maire ne veut même pas que j'installe une cabane (il a peur, par rapport à l'incendie tragique dans une structure sur le continent). Le statut agricole me donnerait plus de liberté pour avoir un endroit ou stocker matériel et boire un café). Je me dirige vers le statut MSA "dresseur d'équidés médiation équine". J'aimerais déclarer des surfaces et peut être obtenir une petite aide sur les clôtures. Être en agricole me donnerait aussi un SIRET lié aux équidés, ce que me demande les services vétérinaires.
- Nos ânes sont des auxiliaires pédagogues pour des formations itinérantes.
- Création d'outils pour permettre une mise en relation, pictos Travail en cours sur des outils de planification. Mise en place de photos pour + de repères et d'autonomie

2.3 Concernant l'adaptation des outils et des techniques pour permettre la part active des bénéficiaires :

Pour le groupe de 2022 :

- **66,7%** des participants ont adapté leurs outils et leurs techniques. Ils sont **85,8 %** deux ans après.
- **33,3%** des participants ne sont pas concernés – ils n'ont pas de structure ou pas d'activité. Tous sont concernés deux ans après.
- Deux ans après, **14,3 %** des participants n'ont pas adapté d'outil ou leur technique

Pour le groupe de 2023 :

- **80 %** des participants ont adaptés leurs outils et leurs techniques.
- **20 %** des participants n'ont pas adaptés d'outil ou leur technique.

Suivi de formation « L'âne dans un travail de lien social »

Commentaires de certains participants sur les adaptations réalisées :

- Nous prenons plus le temps dans le pré de contact moins dans l'action immédiate.
- Signalétique
- Consignes de sécurité, consignes pour la mise du licol, matériel installé de manière à pouvoir être utilisé de manière autonome par les bénéficiaires.
- Ouverture et clôture de séance avec tour de parole.
- Travail avec la psychomotricienne et l'ergothérapeute pour adapter les outils de pansage afin d'avoir une meilleure prise en main pour certains résidents. Séance avec la psychomotricienne une matinée par semaine, une semaine sur deux avec les personnes en situation de handicap physique.
- Création d'une nouvelle barre de pansage, nouvelles brosses et gants de massage.
- J'accentue surtout sur le lien entre les bénéficiaires et l'âne, chose que je faisais moins avant.

Commentaires de l'équipe MÉDI'ÂNE sur l'aménagement des structures et des lieux d'activités : *Une majorité des personnes exerçant des activités de médiation asine ont amélioré et adapté l'organisation et l'utilisation des lieux et du matériel.*

3. Les activités de médiation asine, à la suite de la formation

3.1 Concernant la rédaction de projets en médiation asine :

Pour le groupe de 2022 :

- 17,6 % des participants n'ont pas défini leur projet 6 mois après la formation.
- 33,3 % des participants avaient déjà défini leur projet avant la formation.
- 5,9 % des participants ne sont pas concernés par la rédaction d'un projet, et **tous le sont deux ans après.**
- 66,6% des participants ont modifié ou ont défini leur projet 6 mois après la formation. Ils sont **100 % deux ans après.**

Pour le groupe de 2023 :

- 60 % des participants ont modifié ou ont défini leur projet.
- 40 % des participants n'ont pas défini leur projet.

3.2 Concernant la rédaction d'un règlement intérieur ou d'une charte :

Pour le groupe de 2022 :

- 50 % des participants ont modifié ou réalisé un règlement intérieur et une charte 6 mois après la formation. Ils sont **71 % deux ans après.**
- 17 % des participants avaient finalisé ces documents avant la formation.
- 33 % des participants n'ont pas rédigé ces documents 6 mois après la formation et **29 % deux ans après.**

Pour le groupe de 2023 :

- 40 % des participants ont modifié ou réalisé un règlement intérieur et une charte.
- 60 % des participants n'ont pas rédigé ces documents.

Commentaires de l'équipe MÉDI'ÂNE : *La moitié des participants ont intégré la réalisation d'un règlement intérieur et/ou d'une charte dans leur projet. Ces éléments font partie du cadre de fonctionnement d'une structure proposant des activités de médiation asine et se lient aux conventions de partenariat.*

Suivi de formation « L'âne dans un travail de lien social »

3.3 Concernant la mise en place de convention de partenariat avec les partenaires :

Pour le groupe de 2022 :

- **33,3 %** des participants ont ou sont en cours d'intégrer une convention dans leurs partenariats et ils sont **40 %** deux ans après.
- **33,3 %** des participants ne sont pas concernés par la mise en place de convention – ils ne proposent pas d'activités 6 mois après la formation.
- **33,3 %** des participants ne fonctionnent pas avec des conventions 6 mois après la formation et ils sont **60 %** deux ans après.

Pour le groupe de 2023 :

- **40 %** des participants ont ou sont en cours d'intégrer une convention dans leurs partenariats.
- **20 %** des participants ne sont pas concernés par la mise en place de convention – ils ne proposent pas d'activités.
- **20 %** des participants ne fonctionnent pas avec des conventions.

Commentaires de l'équipe MÉDI'ÂNE : *La mise en place de conventions de partenariats est, pour l'équipe pédagogique MÉDI'ÂNE, un élément indispensable au bon fonctionnement des projets et à leur contenu en médiation asine.*

3.4 Concernant les moyens de suivi et d'évaluation des séances en médiation asine :

Pour le groupe de 2022 :

- **33,3 %** des participants ont ou sont en cours de création de moyen de suivi et d'évaluation 6 mois après la formation. Ils sont **57,2 %** deux ans après.
- **33,3 %** des participants n'ont pas de moyens de suivi ou d'évaluation 6 mois après la formation, et **42,9 %** deux ans après.
- **33,3 %** des participants l'avaient déjà mis en place avant la formation.

Pour le groupe de 2023 :

- **80 %** des participants ont ou sont en cours de création de moyen de suivi et d'évaluation.
- **20 %** des participants n'ont pas de moyens de suivi ou d'évaluation.

Commentaires de l'équipe MÉDI'ÂNE sur suivi et évaluation : *Le suivi et l'évaluation des séances, pour l'équipe pédagogique MÉDI'ÂNE, fait partie intégrante des projets en médiation asine.*

Le 6/12/2024

Par Manée BAJEUX-SEVERIN et Amélia BISIAUX
Membres de l'équipe pédagogique MÉDI'ÂNE